

Commune de Marcilly-en-Beauce 41100

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PV n°2
Séance du
14.03.2023

L'an deux mil vingt-trois le quatorze mars à 19 heures quinze, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame SAUVE Marie-Christine, Maire

Présents :

Mesdames SAUVE Marie-Christine, GABLIER Valérie, ARNOULT Lucienne, MARTINS Marie-Isabelle ,

Messieurs Yves CAPELLE, BERTIN Josceran, DUBOIS Jérôme, DELERUE Franck

Procurations :

AILLOUD Nathalie ayant donné pouvoir à Yves CAPELLE

Absents excusés :

AILLOUD Nathalie, FISSEAU Isabelle
FICHEPAIN Sébastien,

Absents :

Nommé(e) secrétaire :

Valérie GABLIER

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

Date convocation 6 mars 2023

ORDRE DU JOUR

	Numéro de délibération
• Comice agricole - Subvention	DEL.2023-09
• ALSO BASKET - Subvention	DEL.2023-10
• Amicale Laïque - Subvention	DEL.2023-11
• Convention de mécénat financier avec l'Entreprise SYSLEY	DEL.2023-12
• Convention de partenariat pour l'Espace Naturel Sensible la Butte de Marcilly	DEL.2023-13
• Informations – CR de réunions	

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité.

DEL.2023-09 : COMICE AGRICOLE 2023 - SUBVENTION

Les anciens cantons I et II de Vendôme (Areines, Azé, Marcilly, Mazangé, Meslay, Naveil, Sainte-Anne, Saint-Ouen, Thoré, Vendôme, Villiers, Villerable, Villiersfaux) et la commune de Lunay organisent le Comice Agricole du Vendômois les 10 et 11 juin 2023, à Thoré-la-Rochette.

La Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois subventionne directement la SDA (Société Départementale d'Agriculture). Qui porte la partie agricole de cette manifestation. Cet évènement est également l'occasion d'organiser des animations festives permettant de compléter l'attractivité de la manifestation L'organisation de cette partie festive est prise en charge par l'association « Bel Essor – comice agricole » de Thoré-la-Rochette et les communes y contribuent financièrement.

Aussi, les maires des communes concernées, réunis le 1^{er} février 2023, se sont accordés sur le versement d'une subvention de 20 000 € et sur sa répartition entre SAU (surface agricole utilisée - données DDT 2023) et population municipale (données INSEE 2020), soit :

communes	superficie en km2 com km 2		habitants **	% SAU	% population	PARTICIPATION PAR COMMUNE		
	totale	SAU*				sur SAU	sur population	total
Areines	4,84	2,46	605	1,87%	2,11%	187,31	210,86	398 €
Azé	31,93	20,80	1 009	15,84%	3,52%	1 583,80	351,67	1 935 €
Lunay	38,63	25,38	1 270	19,33%	4,43%	1 932,54	442,63	2 375 €
Marcilly	6,39	4,69	349	3,57%	1,22%	357,12	121,64	479 €
Mazangé	24,26	17,84	855	13,58%	2,98%	1 358,41	297,99	1 656 €
Meslay	7,18	2,96	312	2,25%	1,09%	225,39	108,74	334 €
Naveil	13,24	8,43	2 386	6,42%	8,32%	641,89	831,59	1 473 €
Sainte-Anne	5,13	3,35	459	2,55%	1,60%	255,08	159,97	415 €
Saint-Ouen	11,3	5,66	3 087	4,31%	10,76%	430,98	1 075,91	1 507 €
Thoré	10,78	6,88	884	5,24%	3,08%	523,87	308,10	832 €
Vendôme	23,89	5,90	15 586	4,49%	54,32%	449,25	5 432,18	5 881 €
Villerable	16,81	14,99	515	11,41%	1,79%	1 141,40	179,49	1 321 €
Villiers	10	6,04	1 120	4,60%	3,90%	459,91	390,35	850 €
Villiersfaux	7,22	5,95	255	4,53%	0,89%	453,06	88,87	542 €
total	211,6	131,33	28 692	100,00%	100,00%	10 000,00	10 000,00	20 000 €

Afin de ne pas mettre la trésorerie de cette association en difficulté, il est convenu que chaque commune attribue à l'association Bel Essor – comice agricole, sa part de subvention permettant d'engager les premières dépenses inhérentes à cette organisation, dans l'attente des résultats financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du Comice agricole du Vendômois des 10 et 11 juin 2023 à Thoré-la-Rochette
- Décide de verser au titre de la convention citée supra, à l'Association Bel Essor – Comice Agricole de Thoré-la-Rochette, dans l'attente des résultats financiers de l'opération, une subvention de 479 €.
- Décide de verser à l'Association Bel Essor – Comice Agricole de Thoré-la-Rochette, une subvention complémentaire de 521 €.

DEL.2023-10: ALSO - BASKET - SUBVENTION

Le Club de l'ALSO (Amicale Laique se Saint-Ouen) Basket compte dans ses adhérents deux enfants de la commune de Marcilly-en-Beauce.

Vu le budget de la commune de Marcilly-en-Beauce,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, Monsieur Josceran BERTIN s'abstenant, DECIDE :

- De verser une subvention de 60 € à l'ASLO Basket pour l'année 2023

DEL.2023-11 : AMICALE LAIQUE DES PARENTS D'ELEVES - SUBVENTION

Considérant le travail effectué par cette association intercommunale qui, d'une part, contribue fortement à l'animation locale et, d'autre part, permet une prise en charge importante des participations financières demandées aux familles pour les sorties et voyages scolaires,

Vu le budget de la commune de Marcilly-en-Beauce,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ALLOUE à l'Amicale Laïque de Marcilly-en-Beauce, Villerable et Villiersfaux

A l'unanimité des membres présents,

- une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 300 €
- la mise à disposition gratuite :
 - ⇒ de la salle des fêtes de Marcilly-en-Beauce et son terrain adjacent pour les animations qu'elle organise
 - ⇒ d'un bureau dans les locaux de la mairie de Marcilly-en-Beauce
 - ⇒ D'un emplacement de stockage de matériel dans les locaux techniques de la commune de Marcilly-en-Beauce
 - ⇒ d'un renfort technique ponctuel pour les installations nécessaires aux animations

DEL.2023-12 – CONVENTION DE MECENAT FINANCIER AVEC L'ENTREPRISE SYSLEY

Madame le maire informe le conseil municipal que l'entreprise CFEB SYSLEY, 3 avenue de Friedland 75008 PARIS a annoncé son intention de procéder à un don de mécénat de 5 000 € en faveur de la commune de Marcilly-en-Beauce, dans le cadre de l'ORE pour la Butte de Marcilly.

La butte de Marcilly, est reconnu pour son intérêt écologique et a été inscrit par le département de Loir-et-Cher au titre du réseau des 28 espaces naturels sensibles du département.

La commune, afin de montrer sa volonté pour la préservation de ce site naturel d'intérêt écologique reconnu, s'est engagée à travers l'ORE à préserver certaines composantes naturelles du site pour une durée de 99 ans.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, le « Mécène » souhaite soutenir le projet de la commune de Marcilly-en-Beauce décrit ci-dessus.

Vu le budget de la commune de Marcilly-en-Beauce,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accepter le don de 5 000 € par l'entreprise CFEB SYSLEY, 3 avenue de Friedland 75008 PARIS
- Autorise la Maire à signer la convention de mécénat financier entre ladite société et la commune de Marcilly-en-Beauce ainsi que tout document y afférant.

DEL.2022-13– CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE LA BUTTE DE MARCILLY

Le Conseil départemental a inscrit le 19 octobre 2009 La Butte de Marcilly dans son Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS). De ce fait, conformément à la loi, les actions entreprises sur ce site doivent répondre à deux objectifs :

- la préservation du patrimoine naturel
- l'ouverture au public.

Considérant que l'ENS de la Butte de Marcilly accueille une faune et une flore remarquable qu'il convient de préserver par des actions de gestion appropriées et d'être valorisé auprès du grand public,

Considérant que l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Butte de Marcilly constitue un outil de découverte et de sensibilisation à l'environnement et qu'il présente un intérêt pour la promotion touristique du Loir-et-Cher,

Il convient d'établir les droits et obligations de chacune des parties (Conseil Départemental de Loir-et-Cher, Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de Loir-et-Cher, Association Perche Nature et Commune de Marcilly-en-Beauce) pour assurer l'entretien, l'aménagement et la pérennisation du site en faveur de l'ouverture au public dans le respect des règles afférentes au classement ENS.

Ceci ayant été entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise Madame la Maire à signer la convention relative à l'espace naturel sensible Butte de Marcilly jointe en annexe.**

INFORMATIONS DIVERSES

RGPD

Valérie GABLIER informe le conseil de l'avancement de l'élaboration, par le secrétariat, du document interne sur la mise en œuvre au sein de la collectivité du Règlement Général Protection des Données personnelles (RGPD).

Eglise

Madame le maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées lors de la recherche d'emprunt pour la restauration de l'église par rapport au résultat du compte administratif 2020 (section de fonctionnement déficitaire pour l'exercice) et 2021 (marge d'autofinancement réduite). Le projet de CA 2022 transmis au Crédit Agricole a rassuré.

Par ailleurs, le retard de l'agglo dans la transmission des PV de transfert de l'assainissement (en juillet 2022) faisait toujours apparaître les emprunts de 2016 et 2019 au compte de gestion communal entraînant la frilosité des banques.

Comice agricole

Le comice agricole de Vendômois se tiendra le 10 et 11 juin 2023 à Thoré La Rochette ; implication de la commune dans la préparation (Valérie GABLIER responsable de la commission restauration – MC SAUVE responsable de la commission des finances et participation à la commission communication).

Nous pourrons organiser nos APIDAYS 2023 à l'occasion du comice dans le stand communal.

Recherche de bénévoles pour l'organisation de l'évènement.

Madame le maire informe le conseil municipal que le budget sera voté le 14 mars 2023.

Josceran BERTIN informe qu'il a assisté à la commission mutualisation de la CATV durant laquelle ont été présentés des outils de contrôle de gestion.